

QUI PERÇOIT LA PRIME DE NOËL ?

Quels sont les montants, qui en bénéficie ?
Environ 2,5 millions de ménages vont la percevoir en 2019



LA PRIME DE NOËL EST VERSÉE AUX PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DES MINIMAS SUIVANTS* :

- Bénéficiaires du **RSA socle**
- Bénéficiaires de l'**ASS**
(Allocation de Solidarité Spécifique)
- Bénéficiaires du **RSA socle** et de la **prime d'activité**
(sous réserve que les ressources du foyer ne dépassent le montant du RSA socle)

SONT ÉGALEMENT CONCERNÉS PAR LA PRIME DE NOËL, LES BÉNÉFICIAIRES D'ANCIENS MINIMAS* :

- Bénéficiaires de la **PTS**
(Prime Transitoire de Solidarité)
- Bénéficiaires de la **PFRA**
(Prime Forfaitaire de Reprise d'Activité)
- Bénéficiaires de l'**AER**
(Allocation Équivalent Retraite)



MONTANTS DE LA PRIME DE NOËL 2019 VERSÉS PAR LA CAF (OU LA MSA)*

NOMBRE D'ENFANT	PERSONNE SEULE	EN COUPLE
Sans enfant	152,45 euros	228,67€
1 enfant	228,67 euros	274,41€
2 enfants	274,41 euros	320,14€
3 enfants	335,39 euros	381,12€
Par enfant supplémentaire	60,98 euros	60,98€



MONTANTS DE LA PRIME DE NOËL 2019 VERSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'ASS, L'AER ET LA PTS PAR PÔLE EMPLOI*

Montant unique ASS, AER, PTS	152,45€
Personnes percevant l'ASS majoré	219,53€



Date versement : Le 13 décembre 2019

Le versement de la prime de noel 2019 est automatique, aucune démarche ne doit être effectuée.

SIMULEZ VOS DROITS À LA PRIME DE NOËL 2019 SUR :

<https://www.aide-sociale.fr/simulateur-prime-noel/>

Retrouvez toutes les informations sur la prime de noel 2019 sur

<https://www.aide-sociale.fr/prime-de-noel-caf/>

Aide-sociale.fr
DROITS - DÉMARCHES - CONSO